

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019

Au cours de sa séance du 27 juin 2019 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **émis un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole – Horizon 2030.**

Ce document fixe les principes régissant l'organisation des déplacements, du transport de personnes et de marchandises ainsi que de la circulation et du stationnement.

En ce qui concerne la commune, la piste cyclable devant aller de Saulny à Woippy est inscrite en tant que projet prioritaire.

Par ailleurs, la commune réitère avec insistance sa demande de prolongation de la ligne 107 jusqu'à Saint-Privat-La-Montagne, pour éviter aux bus de circuler dans nos rues étroites et pour permettre la mise en place d'un arrêt supplémentaire sur le haut du village.

➤ **décidé la prise en charge des frais de transport pour le cycle piscine 2019/2020 de l'école élémentaire.**

Ce cycle qui devrait se dérouler du 23 septembre 2019 au 07 février 2020 comporte 16 séances au bénéfice des élèves de la classe CP-CE1. Le coût total du transport s'élève à 1840 € TTC.

➤ **effectué des transferts de crédits au sein du budget 2019.**

Il s'agit notamment de budgétiser l'installation d'une cuisine dans l'un des appartements de l'immeuble communal 35 rue de Metz et de prévoir de grosses réparations dans les sanitaires de la maternelle avant la rentrée de septembre. Les crédits correspondants sont retirés de ligne ouverte pour les installations de voirie.

➤ **modifié le tableau des emplois de la commune.**

Un emploi de Rédacteur Territorial Principal 2^{ème} classe est créé au 01 juillet 2019 en substitution de l'emploi de Rédacteur Territorial supprimé.

➤ **complété sa délibération du 06 septembre 2018 portant cession d'emprises de terrain rue de la Gentière, comprises dans l'aménagement du lotissement « Les Coteaux de la Gentière – 2^{ème} tranche».**

Il fallait que le Conseil Municipal cite nommément les parcelles cadastrées postérieurement à la précédente délibération. Un procès-verbal d'arpentage a été établi suite au déclassement de ces parcelles du domaine public communal.

➤ **pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2018.**

Ce document est tenu à la disposition du public en mairie. Il est également consultable sur le site <http://siegvo.nerim.net>

➤ **autorisé le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat emploi compétences.**

Cette appellation est utilisée depuis le 01 janvier 2018 pour désigner les contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) transformés en parcours emploi compétences. L'agent recruté à compter du 23 août 2019 pour une durée de douze mois l'est en qualité d'agent spécialisé des écoles maternelles pour une durée de travail de 23 heures hebdomadaires avec une aide de l'Etat à 40 % du SMIC sur 20 heures et exonération des charges.

A 19h30, le Maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.